

Agenda 2000: l'élargissement, position PE sur les avis préalables de la Commission sur les demandes d'adhésion

1997/2183(COS) - 29/10/1997 - Comité économique et social: avis, rapport

L'élargissement de l'UE est un des trois grands défis de cette fin de siècle, avec la réforme du Traité et l'Union monétaire. Les avantages qui en découleront ne seront pas automatiques, et c'est là que réside le défi pour l'Union européenne. Le Comité, qui partage les valeurs générales des critères de Copenhague, estime qu'il convient d'accorder une grande importance dans cette évaluation à l'adaptation au modèle économique et social européen. Sur la base des évaluations contenues dans l'Agenda 2000, la Commission juge que la Hongrie, la Pologne, l'Estonie, la République tchèque et la Slovaquie peuvent constituer le premier groupe de pays avec lesquels commencer les négociations d'adhésion. Selon une autre approche, qui fait son chemin au Conseil, les négociations devraient débiter simultanément avec tous les pays candidats à l'adhésion, pour éviter l'apparition d'un sentiment d'exclusion et d'hostilité dans l'opinion publique de ces pays. Effets de l'élargissement : La proposition de nouveau cadre financier de l'Union contenue dans l'Agenda 2000 est fortement influencée par le climat actuel d'austérité, comme par l'opposition des États membres à un accroissement des ressources de la Communauté. Le Comité estime que les États membres et les citoyens doivent être convaincus que l'effort financier à fournir en vaut la peine et sert l'intérêt de chacun. L'élargissement entraînera également de profonds changements dans l'organisation, les processus décisionnels et les équilibres intérieurs des institutions communautaires. Le Comité estime que le problème de l'efficacité du fonctionnement politique et institutionnel de l'Union se pose bien avant que le nombre de ses membres devienne supérieur à vingt et qu'une nouvelle Conférence intergouvernementale devra être convoquée.